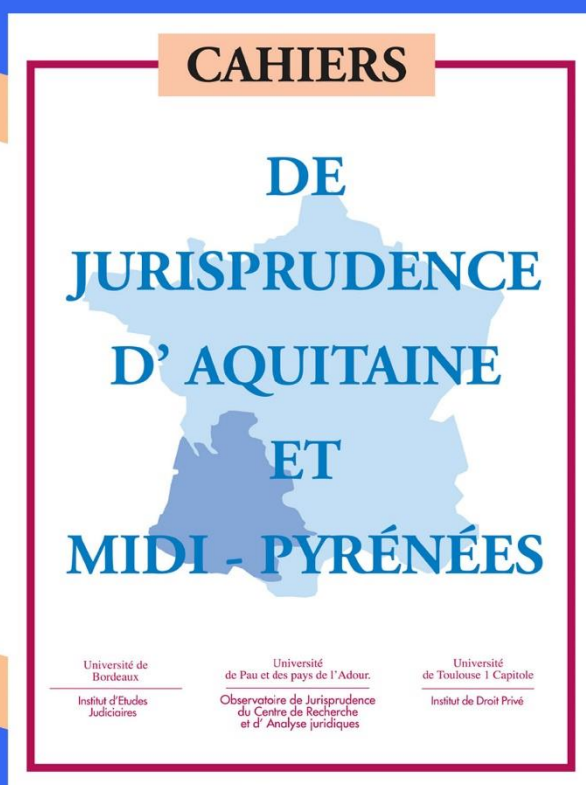


3<sup>èmes</sup> journées des cahiers de jurisprudence d'Aquitaine et Midi-Pyrénées

# La responsabilité des professionnels et des dirigeants

*Jurisprudence des Cours d'appel du Sud-Ouest*



**Vendredi 21 juin 2019**  
**De 8 h 30 à 13 h**  
**Amphithéâtre F-Dauvillier**

Université Toulouse Capitole  
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse





8h30 **Accueil des participants**

9h15 **Mot de bienvenue - Présentation des Cahiers**

**Catherine GINESTET**, Professeur, Université Toulouse Capitole, Directrice de l'IDP  
**Maryline BRUGGEMAN et Carole DUPOUEY-DEHAN**, Maîtres de conférences,  
Université Toulouse Capitole

### **Première partie**

Sous la présidence de Monsieur Michel DEFIX,  
Président de la Chambre sociale, magistrat coordonnateur des médiateurs et  
conciliateurs du ressort de la Cour d'appel de Toulouse

9h30 **La responsabilité des dirigeants sociaux**

**Arnaud LECOURT**, Maître de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour

10h00 **La responsabilité des professionnels du chiffre**

**Pierre-Yves ARDOY**, Maître de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour

10h30 **Débats et pause-café**

### **Seconde partie**

Sous la présidence de Maître Manuel FURET,  
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Toulouse

11h00 **La responsabilité des professionnels du droit**

**Mélanie CHEVREUL**, Doctorante à l'Université de Bordeaux, **Charlotte CLAVERIE-ROUSSET et Evelyne BONIS**, Professeurs, Université de Bordeaux


11h30 **La responsabilité des professionnels de l'immobilier**

**Séverin JEAN**, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole et **Aurore VALMARY**, Doctorante à l'Université Toulouse Capitole

12h00 **La responsabilité des professionnels de santé**

**Camille DROUILLER**, Docteur en droit privé, et **Pierre-Yves ARDOY**, Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

12h30 **Débats et conclusion du Colloque**



Les Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et Midi-Pyrénées (ci-après « les *Cahiers* ») ont lancé en 2017 un rendez-vous annuel autour de l'analyse de la jurisprudence locale des Cours d'appel d'Agen, de Bordeaux, de Pau et de Toulouse. Ces journées s'inscrivent dans un cadre plus général qui est celui de la prévisibilité des décisions de justice, l'une des préoccupations de la réforme de la justice du 21<sup>ème</sup> siècle voulant mettre le citoyen au cœur de la justice. De ce point de vue, les *Cahiers* sont le résultat d'une collaboration active et ancienne entre les acteurs locaux : juridictions (Cours d'appel précitées) et Universités (Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Bordeaux, Institut de Droit Privé de l'Université Toulouse Capitole, et l'Observatoire de la Jurisprudence du Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour).

Après « *L'appréciation de la faute et des manquements contractuels* » en 2017 et « *La loyauté dans le procès* » l'an dernier, le thème retenu pour cette nouvelle édition est « **La responsabilité des professionnels et des dirigeants** ».

Les analyses porteront sur la jurisprudence récente des quatre Cours d'appel mises en perspective entre elles ainsi que par rapport à la jurisprudence « unificatrice » de la Cour de cassation. Les décisions sélectionnées dans les *Cahiers* forment la matière première des contributions.

## Organisation

Carole DUPOUEY-DEHAN, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole

Maryline BRUGGEMAN, Maître de conférences, Université Toulouse Capitole



Avec le concours de

**l'observatoire de jurisprudence (CRAJ/ODJ) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**

**et de l'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Bordeaux.**

Inscriptions :

- Participation au colloque **50 €** (TVA incluse) (Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'université Toulouse Capitole)
- Ouvert à la formation continue des avocats
- Entrée gratuite pour les étudiants et enseignants chercheurs
- Inscription par mail (**avant le 17 juin**) et renseignement : [sophie.burger@ut-capitole.fr](mailto:sophie.burger@ut-capitole.fr)
- Double inscription obligatoire pour les doctorants (Adum + Sophie BURGER)